17%c la livre. 17%c la livre. 16%c la livre.

\$14.00 la tonne.

67c la douzaine. 59c la douzaine. 46c la douzaine. 35c la douzaine. 41c la douzaine,

\$1.15 par 80lbs. \$1.15 \$1.30 \$1.40

\$1.15 par 90lbs. \$1.15 \$1.25 \$1.40

r de visone vivante prie à able valeur que la fourru-Qué. 45-3(aX05

DE LAFT quand les usai de ½ à un sou par il de boucherie Le "Dé-proprement des quatre rue. Ecrivez pour avoir n. F.-A. Boulter, 213½ ads... 44 x 57 R.C.S.

### A VENDRE

concernant accessoires bas prix. Demandez a avicele Laurentide. bec. 44—4fs Po5

tes de choix P.R.B., ère R.O.P., aussi des co-urnis sur demande. Prix langer, Montmagny, P. Q.

Rhode-Ishnd C.S., vecuses, \$3.00. Autzea avec gistrés, record 201 à 256. Chs-E. Paquet, Pont-Q. 46—3fs P05

I. P. c. s. Avec pedigres nes avril et mai. Frix rai-garantie. Bélier de deux prix \$20.00. Pesanteur ex. Fournier, fils Adélard, 45—P57-lg

lymouth Rock Barrés et s. \$5,00 Funité, canards ité ou \$5,00 le couple. Oies suivant qualité. Tous ces Satisfaction garantie ou ntaine, \$1-Guillaume. 44—8fs—4g. P86

a Plymouth Rock Barrés, de \$3.00 à \$5.00 chacun.
ndes blanches de Hollande
115.00 le couple. Canarda
et \$8.00 le couple, tous gaeta d'Exposition. S'adrestés, Maria, Cté Bonaven45—3fs. lg-176.

BARRE.—Parquets d'ec-set un cochet \$25.00, amasi ), cochets \$3.00 à \$10.00, ant tous d'un troupean Rosemary Poultry, Para Waterlee, Qué. 44—215 P36 44-2fs P36

ILLES

Assurent le succès attendu
Hautement recommandés.
crives à SHAW SCHOOLS
& Charles Sts., Toronto.
44—4 is P36

in de la Ferme

## LA LOI POUR TOUS

Consultations légales, par l'etarte : Rioux, avocats du barreau de Québec

AVIS [MPORTANT.-Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: lo Seuls les abonnés neuvent bénéficier de ce service de consultation; c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est a nonné; 20 bes questions doivent être adressées directement au Bullepondant est a jonne; 20 hes questions de vent entressees directement au Bulle-in; 30 Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires, usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas ex-traordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiterentre le correspondant et les avocats; 40 Si le correspondant désire une reponse imme-diale, par lettre nos avocats consultants peuvent exiger des nonorzires.

DOMMAGES.—(Réponse à E. B.)+-Q. Tous les hivers, mon voisin se trace un chemin sur mon terrain pour y transporter-son bois de chauffage. Il coupe les broches et les piquets et ne les répare pas au printeinps. L'anuée deraibre, il m'a demandé in permission de passer chez moi ce que je lui ai accordé, moyennant qu'il répare la clôture aussitât que la neige eut disparu. Or, à la fin d'avril, la clòture a 'était pas encore réparée et l'une de mes vaches passant par cet endroit est disparue pendant quelques jours, et nous l'avons trouvée morte dans le bois. Cet individu est-il responsable des donumages et qu'il tes payerait. Or, j'ai constaté que le subis de la sorte et qui, pour moi, sont dus à sa négligence?

R. En vertu du code civil, toute personne est re-

R. En vertu du code civil, toute personne est reponsable des dommages qu'elle cause par sa n'gligence, sa faute ou son incompétence; bien entendu,
il faut prouver que les dommages r'sult nt directement de la n'gligence de celui auquel on les réclame. L'action en dommages que notre correspondant veut intenter reste donc incertaine, à
mains que la preuve soit convaincante, et il nous
paraft avec les explications que nous donne notre
correspondant que cette preuve ne sera pas facile.

CONSTRUCTION DE CHEMIN.—(Réponse à H. L.)—Q. Nous résidons sur un bout de route nationaie qui n'est pas terminée; est-ce que le gouvernement ou la municipalité peut nous obliger à faire ce chemin; et dans l'affirmative, le prix de la construction tomberait-il sur le propriétaire du terrajar ou-sur la municipalité?

R. En règle générale, nous pouvons dire que l'en-tretien des chemins retombe à la charge des contri-buables ou de la corporation, tandis que la construe-tion du chemin est généralement supportée par la municipalité. Dans l'espèce, si le chemin est verba-lisé par la corporation municipale, il paraît que cette dernière doit voir à la construction.

SUCCESSION.—(Réponse à A. F.)—Q. Je me suis remarié en seconde noce, et je possède un contrat de mariage où j'ai avantagé ma femme pour un certain montant. Je ne possède as d'enfant du second mariage, mais j'en ai sept du premier. Je ne possèdes is aucune propriété lorsque j'ai contracté mariage avec ma seconde femme, mais je suis prepriétaire de plesieurs maisons maintenant, et quelques-unes sont au nom de ma fomme. Advenant que i'un ou l'autre des époux vienne à meurir, sans testament, à qui retourneraient les biens de la succession?

R. Nous supposeurs que le contrat de mariage en

R. Nous supposons que le contrat de mariage en question sépare de biens les deux époux qui l'ont consenti. De là, nous devons dire que les propriétés achetées au nom de la femme hi resteraient advenant que son mari décéderait. En l'absence de testament, tous les biens des un ou de l'autre des époux seront divis s's comme suit: un tiers de ces biens retourneront à l'époux survivant et les deux tiers aux enfants issus du mariage de celui qui est décédé. A défaut d'enfants de l'une des parties, les biens de celle-ci après son décès reviendront pour les deux tiers às ses héritiers légaux.

COURS D'EAU.—(Réponse à H.- M.)—Q. Une rivière qui a six à buit pieds de large passe sur ma terre; cette rivière est encombrée de branches et de tronce d'arbres; et de ce fait son eau, à la fonte des neiges et aux y andes pluies d'autonne, inonde men terrais et m'empêche d'en cultiver une bonne partie. Cette inondation est encore plus abondante depuis que la cerporation municipale a relevé le chemin d'une couple de pieds pour empêcher de d'endommager le dit chemin. Que devrais-je faire dans les circonstances?

R. Hest clair que la corporation municipale avait le droit de surclever le chemin public pour le tenir à l'abri des inondations; cependant, nous croyons que si ges travaux ont augmenté la servitude de notre correspondant au point de provoquer une inondation plus abondante et plus longue sur son terrain, il a le droit d'exiger de la corporation municipale un certain dédommagement. Notre correspondant pourrait aussi demander que ce cours d'eau qui pasait d'une certaine importance, et qui sert sans doute au drainage des terres voisines, soit

Vous pouvez avoir de plus jolis



RESPONSABILITE DE L'ACCIDENT.—(Réponse à T. B.)—Q. J'ai été victime d'un accident d'automobile alors que J'étais parfaitement dans mon droit. Le conducteur de la voiture qui a frappé mon automobile m'a donné son nom et le numéro de sa licence, me disant de faire réparer les dommages et qu'il les payerait. Or, j'ai constaté que la licence en quession était au nom d'un individa autre que celui qui conduisait la machine, jors de l'accident; je me suis adressé à cet homme à dé aut d'autre adresse, et il m'a répondu qu'il ne connaissait aucunement la personne dont j'ai mentionné le nom, comme chaufieur de la voiture, et que d'autre part il ne possédait pas d'automobile dans les circonstances, qui dois-je poursuivre, le chaufieur de l'automobile ou le propriétaire de la licence?

tes prête ou en fasse usage dans le but d'en retirer un profit?

R. Les droits des associ's sont les mêmes sur les biens de la société et, lorsqu'il n'y a pas d'acte de société, par écrit, pour un temps déterminé, l'un des associés, peut en tout temps, mettre fin à la soci 'té, en en donnant avis à son associ's, lorsqu'il le fait dans un moment qui n'est pas préjudiciable aux deux associ's. Nous croyons donc que le meilleur moyen de régler la question consiste pour notre correspondant à aviser par écrit le co-progriétaire des machines qu'il entend mettre fin à la soci 'té. Ceci permettra ensuite de liquider, c'est-à-dire de vendre les biens de la s-viété, soit à l'enchère publique, soit de toute autre manière qui sera convenue entre les associ's. Quant aux parts de profis de chacun sur l'exploitation des machines, il est évident que tout cela d'opend des conventions faites entre les associ's; s'il était établi que les machines ne devaient sarvir qu'aux usages des associés, et même sur leur terre, l'un d'eux ne peut pas s'en servir silleurs que sur les biens-fonds et s'il le fait, la société peut être dissoute.

LICENCES DE COLPORTEURS.—(Réponse à

LICENCES DE COLPORTEURS.—(Réponse à S. T. I.)—Q. Est-il permis à un conseil municipal de charger une licence de commerce en vertu d'un règlement à un vendeur de produits patentés qui transporfe dans sa voiture, d'une paroisse à l'autre les marchandises qu'il vend, et qui paye au gouvernement une licence en vertu de la loi?

R. La loi des colporteurs, tel que l'exigent les Statuts de 1925, permet aux corporations municipales d'imposer une licence à tout colporteur qui vend des produits patentés ou remèdes brevetés sur son territoire, même lorsque ces personnes possèdent déjà une licence sous l'autorité de la loi des licences de la Prevince de Québec.

VENTE DES PRODUITS DE LA FERME. VENTE DES PRODUITS DE LA FERME.—
(Réponse à A. B.)—Q. Un cultivateur qui réside
dans un certaine municipalité pent-il vendre la
viande de ses animaux et autres produits de la ferme de porte en porte, dans une a. micipalité voisime où il existe un règlement per faire payer une
licence aux colporteurs, sans être obligé de payer
une telle licence?

## VOS **IMPRIMES**

POUR VOTRE COMMODITÉ

nous mettons à la disposition de la clientèle de la campagne et du district, notre service d'impression. sommes outillés pour exécuter tous travaux d'impres-

FORMULES. EN-TÊTES DE LETTRES,

FAIRE-PART, FACTURES, Etc., Etc.

CIRCULAIRES, Nos prix sont modiques.

Demandez cotations. Prompte livraison. LE "SOLEIL" Ltée

venus à cet animal qu'en autant que le proprié-taire de l'animal est en mesure d'établir que les dommages sont du sà l'incurie, la m'eligence ou la faute du propriétaire du terrain. Il n'existe donc-pas de pr'exmption de responsabilité, mais elle doit être établie par la preuve.

dommages sont di sà l'incurie, la n'enligence ou la licence?

R. En règle générale, à moins qu'il ne prouve sa non-responsabilité, de propriétaire de l'automobile indiquée par la licence est responsable es dommages provenant d'une collision entre sa voiture et une autre voiture quelconque. Dans les circonstances, notre correspondant aurait dûn en pas tarder à premetre les mesures pour réclamer le montant des dommages qui de droit. En effet, cette machine, et dans ce cas, d'après la jurisprudence établie récemment, par la Cour Supérieure, le propriétaire n'est pas responsable des dommages qu'il cause si le conducteur était un homme compétent et s'il n'est pas un employé du propriétaire de la machine. Il serait bon de prendre l'action en dommages, à laquelle, l'galement, notre correspondant peut avoir droit, mais dans les circonstances permettent difficielment de trouver l'individu responsable des dommages qu'il cause, si le conducteur était un homme compétent et s'il n'est pas un employé du propriétaire de la machine. Il serait bon de prendre l'action en dommages, à laquelle, l'galement, notre correspondant peut avoir droit, mais dans les circonstances permettent difficielment de trouver l'individu responsable des de l'accident.

DROITS DES ASSOCIES.—(Réponse à A. B.—Q. J'ai pleusieurs machines agrice es que J'ai achetées en société avec un vaisin et je suis en train de vendre ma terre, et je voudrais savoir si je puis vendre ces insérements à un prix convenable en donnant la moiité du prix de vendre ma terre, et je voudrais savoir si je puis vendre ces insérements à un prix convenable en donnant la moiité du prix de vendre ma terre, et je voudrais savoir si je puis vendre ces insérements à un prix convenable en donnant la moiité du prix de vendre ma terre, et je voudrais savoir si je puis vendre ces insérements a un pre l'au propriétaire du terre mainére internorment qui n'externorment qui n'externo

LICENCE D'HOTELLERIE.—(Réponse à I. L.)
—Q. Dans le même endroit où je réside et où je loge et nourris les voyageurs, se trouve un autre hotelier qui détient une licence pour excrer son commerce et qui prétend que seui il a le droit d'avoir une telle licence de la municipalité. Que doisje faire?

R. Il est laissé à la discrétion de l'autorité qui accorde la licence d'accorde- ou de refuser une telle-licence à celui qui en fait la demande. Notre correspondant fera bien de se conformer à la loi et de faire application pour obtenir une licence, plutôt que de s'exposer à payer l'amende pour exercer illégalement son commerce dans la municipalité.

# L'ESTOMAC CAUSE **L'INDIGESTION**

Vous pouvez avoir de plus jolis
yeux. Employez la Murine

Des milliers et des milliers de femmes avisées ont amélioré l'apparence de leurs yeux avec la Murine. Cette lotion dont l'excellence est connue depuis longtemps rafrachit et ravigote les yeux mats, pesants—leur donne un regain de vie et de lustre. La Murine ne contient ni bellade ni rutoanes ingrédients nocifs.

RESPONSABILITE DU DEPOSITARE.—(Redeus reparents de la vouver de l'ausant de l'extendence aux d'estomac, indiges-tempour le saujets à la licence de colporteurs, leurs fruits, leur bois ou la viande de leur animaux de le leur animaux de l'excellence est connue depuis longtemps rafrachit et ravigote les yeux mats, pesants—leur donne un regain de vie et de lustre. La Murine ne contient ni bellade ni rutoanes ingrédients nocifs.

RESPONSABILITE DU DEPOSITARE.—(Redeus main aux pour les saison de pâturage. Or, cet automne, lors-pace de l'animal.

R. La responsabile des dommages de celui qui détait propriétaire du terrain qu'il me paye te prix de l'animal.

R. La responsabile des dommages de celui qui detait propriétaire du terrain qu'il me paye te prix de l'animal n'est responsable des dommages ures d'un animal n'est responsable des dommages ures d'un animal n'est responsable des dommages ures d'une la leur separent produits.

Les autotités médicales prétendent que près des meux d'estomac, indigesleur distèmes des cas de maux d'estomac, ondigesleur distèmes des cas de maux d'estomac, indigesleur distèmes des cas de maux d'estomac, etc., sont dus à un excès d'acide te lour distèmes des cas de maux d'estomac, indigesleur distèmes des cas de maux d'estomac

## A. Papineau Mathieu

C.R., AVOCAT
Le soir UPtown 8971. 180 St-Jacques
70 Drummond. Main 2279
MONTRÉAL, Qué.

N'a.meriez-vous pas posseder une bonne montre?



21 Pierres

STUDEBAKER

EXPEDIEE POUR SEULEMENT

7 00 en acomple

Lac silire surprenant pour \$1.00 en acompte seulement vous pouvez avoir directe de la manufacture une magnifique montre Stude aker à 21 pierres. La baiance sayable en versements mersuels faciles. Vous pouves choisir de 75 nouveaux modèles de boltiers artistiques. Les plus récents dessins à effets d'or jaune, vert et blanc. Huit ajusten ents comprenant chaud, froid, isochronisme et 5 positions. Assuréé pour toute la vie., Vendures directe aux plus bas prix jamais connus pour des montres de qualité. Montres-bracelets pour hommes et pour dames aussi. Envoyes le coupon pour avoir détails et LIVRE GRATUIT des nouveaux mocièles de montres.

CHAINE DE MONTRE GRATUITE

Pour un temps limité seulement nous offrons une magnifique chaîne de montre gratuite? Ecrivez pour avoir livre de modélee gratuit tan-dis que oette offre est en vigueur. STUDEBAKER WATCH COMPANY of Canada Ltd.

Sous la direction des membres de la fa-nille Studebaker connue depuis trois-tuerts d'un siecle comme manufacturiers ae produits de qualité.

Mallez ceci. W.

Windsor, Ont. The same and the Studebaker Watch Ce.
of Canada Ltd.
Dept. P 552 Windsor, Ont
Veuillez m'envoyer votre livres
gratuit de nouveaux modèles de
montres et des renseignements
aur votre offre \$1. en acompte

Adresse.... Cté......Prov.......